



MG International S.A.
Rapport annuel relatif à l'exercice 2023

MG INTERNATIONAL

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 516 004,60 euros
Siège social : Z.I. Athélia IV – 163 avenue des Tamaris, 13600 La Ciotat
441 743 002 R.C.S. Marseille

RAPPORT DE GESTION ET SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

I. Rapport d'activité 2023 – Situation et évolution de l'activité de la société et des filiales au cours de l'exercice clos - Faits marquants - Evénements postérieurs à la clôture – Evolution prévisible et perspectives d'avenir

1.1 Présentation générale des branches d'activité

MG International est une filiale de Maytronics Ltd, société de droit israélien fondée en 1983, créateur et un des leaders mondiaux des robots électriques de nettoyage de piscine avec la marque *Dolphin*.

MG International regroupe plusieurs branches d'activité au sein du marché des équipements de piscine.

La branche Piscines Privées exploitée par MG International depuis le siège situé à La Ciotat, opère sous le nom commercial « Maytronics France » et participe ainsi au renforcement de la marque Maytronics au niveau mondial.

La branche piscines privées propose sur le territoire français aux revendeurs et aux fabricants de matériel de piscine :

- Des solutions de nettoyage des piscines avec les gammes de robots électriques de marque *Dolphin*, produit historique de Maytronics Ltd, également commercialisés sous des marques distributeurs.

Pour ces produits, MG International (« Maytronics France ») est l'importateur des produits du groupe et se concentre sur le marketing et la vente des équipements sur le territoire national.

Ces activités sont soutenues par un centre logistique (externalisé) situé à proximité d'Aix en Provence, et par un centre de SAV et de pièces détachées situé à La Ciotat.

- Des solutions de sécurité piscine avec :
 - Des couvertures automatiques de piscine dont MG International (« Maytronics France ») est le concepteur et le fabricant, s'appuyant sur une usine de fabrication de 6 200m² basée à La Ciotat.
 - Des alarmes pour la sécurité des piscines privées, activité historique de MG International SA, dont la fabrication est confiée à Maytronics Ltd.

Le chiffre d'affaires de la branche piscines privées de MG International est réalisé par des ventes B to B aux magasins spécialisés, aux grandes surfaces de bricolage et aux constructeurs de piscines.

La branche Sécurité Piscines Publiques développe et commercialise des solutions d'intelligence artificielle pour la prévention des noyades sous la marque *Poséidon*.

Poséidon opère depuis l'établissement secondaire de Boulogne Billancourt et depuis la filiale Poséidon Technologies Inc., basée à Atlanta aux Etats-Unis. La R&D et les études sont basées en France tandis que les opérations (installation et maintenance hardware et software) se répartissent entre les deux structures.

Poséidon est également présent en Asie du Sud-Est au sein d'un groupement d'entreprises conjointes et solidaires qui comprend la filiale australienne de Maytronics Ltd.

Le chiffre d'affaires de *Poséidon* inclut les activités en France et à l'international à l'exclusion des Etats-Unis. L'activité de *Poséidon* aux Etats-Unis à travers la filiale Poséidon Technologies Inc., représentant environ 8% de l'activité de cette branche, n'est pas intégrée dans les états financiers de MG International.

Poséidon travaille directement avec les donneurs d'ordre publics et également avec des opérateurs privés qui construisent et/ou exploitent des piscines publiques en France, Belgique, Suisse, Allemagne, Suède, Pologne, Luxembourg ainsi qu'aux Etats-Unis et en Asie du sud-est et s'appuie sur un réseau de distribution à valeur ajoutée dans d'autres pays tels que le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la Norvège, le Danemark, la Chine et le Japon.

Les contrats de services qui comprennent notamment l'assistance clients, la licence logicielle, le monitoring des performances et la maintenance du hardware constituent un engagement de longue durée.

1.2 Activité 2023 par Business Unit – Faits marquants de l'exercice écoulé

Branche Piscines Privées

Etat du marché français de la piscine privée en 2023

Après deux années marquées par une forte hausse de la demande dans la foulée des confinements (2020 : +21.5%, 2021 : +32%) 2022 avait connu une évolution plus contrastée qui s'était traduite, pour MG International, par une légère croissance du chiffre d'affaires.

Le marché français de la piscine poursuit son atterrissage avec une nouvelle baisse des volumes de ventes en 2023, la tendance de moyen terme reste néanmoins positive avec une croissance moyenne régulière depuis 2018. Si le chiffre d'affaires facturé sur le secteur de la piscine enregistre une baisse de 10% sur 12 mois glissants, il reste largement supérieur à l'année 2019, évaluant à +8.6% le nombre de piscines construites en 2023 par rapport à 2019 ; année de référence avant la crise sanitaire. Le marché français a ainsi connu une croissance sans précédent depuis la crise sanitaire pour atteindre un montant proche de 4 milliards d'euros.

Avec 3.5 millions de piscines en France, ce dernier reste le premier marché européen, le deuxième au monde du point de vue du parc installé. Aussi, même si la taille moyenne des jardins des Français rétrécit et que les propriétaires cherchent donc à installer des piscines qui s'adaptent à ces petits espaces ; ces dernières sont de mieux en mieux équipées, et les fabricants rivalisent d'innovation pour proposer du matériel toujours plus efficace, permettant au propriétaire de bénéficier d'une piscine sans efforts. Selon la Fédération des Professionnels de la Piscine, 80,6% des piscines sont par exemple équipées de robots.

Parmi les innovations qui prennent de l'importance sur le marché, on retrouve notamment les robots nettoyeurs de piscines sans fil, les robots nettoyeurs de piscines pilotables à distance grâce à un smartphone, pour un nettoyage du bassin facile et efficace, ou encore les couvertures de piscine (permettant ainsi une économie d'énergie et ce afin de rendre la piscine plus éco-responsable). Ces dernières sont alors motorisées, pour une manipulation plus facile.

Pour mémoire, le parc installé de piscines en France a été réévalué lors d'une étude conduite par la Fédération des Professionnels de la Piscine fin 2021 à 1,6 millions de piscines enterrées et 1,4 millions de piscines hors sol durables d'au moins 1,2 mètre de profondeur, représentant un marché stable et récurrent pour les professionnels du secteur.

Robots nettoyeurs de piscine

Situation commerciale et pénétration du marché français

Le groupe Maytronics Ltd conçoit et fabrique les gammes de robots nettoyeurs de piscine, sous la marque principale *Dolphin*, et sous des marques de distributeurs. Maytronics Ltd fait partie des leaders mondiaux de ce marché.

Les sociétés concurrentes comprennent notamment les groupes Fluidra, BWT et Hayward. Depuis deux ans un certain nombre de fabricants chinois émergent sur le marché européen en proposant des produits « low-cost ». En proposant leurs produits directement aux consommateurs notamment via les Market Place, ces nouveaux entrants disruptent les positions établies depuis plusieurs années et semblent en passe de conquérir une part de marché non négligeable.

Une des principales caractéristiques de Maytronics Ltd sur ce marché est sa stratégie de développement qui différencie très fortement les offres en fonction des canaux de distribution. MG International peut ainsi mettre en place des politiques de distribution adaptées aux exigences des principaux marchés.

Le robot électrique de piscine s'impose depuis quelques années comme le système le plus plébiscité de nettoyage des piscines. MG International – Maytronics France, leader du marché français, a participé à construire ce succès, en s'appuyant notamment sur les performances et sur la fiabilité des robots *Dolphin*.

Concernant l'entretien et la maintenance, les robots électriques nécessitent une à deux réparations importantes durant leur cycle de vie, et la société constate la hausse continue de la vente de pièces détachées pour entretenir le parc installé.

En France, MG International – Maytronics France estime détenir la position de leader du marché des robots électriques de nettoyage de piscine et la distribution des robots *Dolphin* constitue le premier poste du chiffre d'affaires de la Société.

Réseau sélectif de revendeurs pour les robots 'S-Series' et 'M-Series'

Depuis plusieurs années, MG International - Maytronics France s'appuie sur un réseau sélectif de revendeurs pour ses lignes de produit 'Serie S' et 'Serie M' (et produits assimilés), qui participent à l'image qualité de la marque et qui assurent auprès des consommateurs l'exécution du contrat d'entretien *Dolphin Service*.

Le réseau regroupe à la fois les points de ventes de plusieurs enseignes nationales et les points de vente indépendants (dont une partie est membre du programme 'Elite' de mise en avant des revendeurs).

Politique de stocks

MG International - Maytronics France propose aux grands réseaux de distributeurs de piscines ainsi qu'à ses revendeurs Elite des programmes d'achat anticipés « Early buy ».

Ces programmes restent soutenus malgré une politique de stocks moins élevée (32 000 à fin 2023 contre 50 000 robots à disposition en stock en fin d'exercice 2022).

En outre la Société contribue à faciliter la croissance du groupe, en cherchant à optimiser les capacités industrielles des deux usines de la maison mère Maytronics Ltd en Israël, et en anticipant autant que possible ses achats, pour maintenir un niveau élevé de production sur les lignes d'assemblage durant les mois d'hiver.

Robots nettoyeurs de piscine pour les piscines collectives et les piscines municipales

MG International – Maytronics France propose également aux opérateurs de bassins à usage collectif des solutions de nettoyage des piscines à travers une gamme dédiée de robots électriques de marque *Dolphin*, tant sur le segment des piscines municipales que sur celui des ‘HMAC’ (Hôtels, Motels, Résidences, Campings).

MG International – Maytronics France répond systématiquement aux appels d’offres lancés par les municipalités ou les communautés d’agglomérations pour le nettoyage des piscines publiques.

Les équipes de MG International - Maytronics France assurent également l’entretien et la maintenance sur site des robots.

Couvertures automatiques de piscine

Croissance continue du marché français des couvertures automatiques de piscine

Alors que les couvertures de piscines avaient longtemps été regardées comme l’un des produits de sécurité conforme aux exigences de la loi sécurité piscine de janvier 2003, ce produit devient de plus en plus un élément de design prisé des consommateurs et il est inclus dans de nombreux projets de construction de piscines neuves.

La conjonction des besoins de sécurité piscine et des tendances liées au design et au confort ont entraîné une forte croissance du marché au cours des dernières années. La Société estime qu’environ 50 000 unités ont été vendues en France en 2023.

Avec l’émergence des problématiques liées à la sécheresse récurrente dont souffrent certaines régions, l’installation d’une couverture devient un réel plus pour les possesseurs de piscine dans la mesure où elle prévient jusqu’à 95% de l’évaporation d’eau et permet ainsi d’économiser jusqu’à 30m3 d’eau pour une piscine de dimension standard (données FPP).

Optimisation des capacités industrielles

L’organisation des capacités de l’usine permet de maintenir un délai court toute la saison de 10 jours ouvrés entre la prise de commande et la sortie usine. Du fait de ses 2 machines automatisée de production, le site est actuellement largement surcapacitaire à plus de 10 000 couverture/an. L’usine conduit une démarche continue de lean manufacturing afin d’améliorer en permanence la qualité fabriquée pour ses clients.

En 2023, le focus R&D a été porté sur l’amélioration continue des Produits et Documents d’installation, ainsi que sur le démarrage d’un programme de développement en vue de sortie produits en 2024.

Alarmes de piscine

MG International - Maytronics France, avec ses gammes d’alarme *Maytronics Précisio*, *Aqualarm* et *Aquasensor*, contribue à la prévention des noyades, en collaboration avec le travail d’éducation réalisé par les pisciniers.

L’alarme de piscine est une solution unique parmi les produits de sécurité, qui permet d’avertir les adultes responsables à l’instant même où leur intervention est nécessaire. Le produit est homologué en tant que dispositif autonome de sécurité, mais il peut également venir en complément d’un autre dispositif de sécurité, telle l’alarme *Espio* qui est compatible avec les couvertures automatiques de piscines.

Le Ministère des Sports a lancé depuis l’année 2019 un plan « Aisance Aquatique », fortement relayé dans les médias, visant à la prévention générale des noyades (en mer, en rivière, en piscine), qui contribue au maintien d’un haut niveau de vigilance sur la sécurité piscine.

En 2023 les ventes de MG International – Maytronics France ont diminué en valeur de 26% pour les alarmes de piscine.

Branche Sécurité des Piscines Publiques



Après un exercice 2022 marqué par une forte augmentation des revenus (+22,5%) liée à un effet « rattrapage » post-Covid, la Business Unit Poséidon spécialisée en solutions d'intelligence artificielle pour la prévention des noyades en piscines publiques a connu en 2023 une baisse de son chiffre d'affaires de 13%. Le manque de financement publics disponibles a également conduit à une baisse du volume d'affaires.

Si Poséidon demeure leader, les développements technologiques liés à l'intelligence artificielle et au machine learning ont fait apparaître depuis quelques années un certain nombre de nouveaux entrants sur les marchés adressés par la business unit.

En proposant des modèles de commercialisations innovants pour l'industrie (mode SaaS) ces acteurs sont particulièrement agressifs et pourraient à terme provoquer une baisse des niveaux de marge. Les niveaux de performance proposés par ces nouveaux systèmes restent néanmoins difficiles à mesurer pour l'instant.

1.3 Evènements importants postérieurs à la clôture

Néant

1.4 Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Un marché de la Piscine privée stable après deux années de très forte croissance

Le début de l'année 2023 s'inscrivait dans un environnement marqué par des problématiques macro-économiques (inflation), sociales (mouvements sociaux liés à la réforme des retraites) et environnementales (sécheresse) fortes.

Avec la sécheresse qui a débuté dès l'hiver et les premières restrictions mises en place avant même le début de la saison (45 départements concernés au mois d'avril 2023), le prix de l'énergie qui augmente, l'inflation et le durcissement des obtentions de crédits immobiliers, tout annonçait une saison 2023 compliquée.

Dans ce contexte, les constructions de nouveaux bassins sont en diminution de près de 10% restant néanmoins largement supérieur à l'année 2019 ce qui impacte la demande de premier équipement. Dans le même temps le parc installé continue de croître, augmentant ainsi le marché potentiel de renouvellement.

Cet atterrissage du marché devrait se conformer en 2024 sans qu'il soit possible de préciser à date, si ce phénomène se traduira par une variation significative de la demande finale pour les produits manufacturés.

En effet, comme indiqué plus haut, certaines activités à l'image des couvertures, pourraient bénéficier d'un effet positif lié à un usage plus responsable des bassins installés.

L'image de marque Dolphin, la qualité des produits ainsi que les nouveautés introduites sur le marché (gamme Liberty) devraient permettre à la Société de maintenir sa place de leader sur le marché français.

Piscines publiques : un marché en mutation

La pénurie de personnel de surveillance se confirme et de nombreux pays ont engagé des initiatives pour tenter de remédier à cette problématique de sécurité publique dont certaines font clairement référence à l'intérêt que peut apporter une solution d'intelligence artificielle pour la prévention des noyades. La norme française S52-014 publiée en mars 2023 préconise les systèmes intelligents de vision par ordinateur comme mesure permettant d'améliorer la sécurité des usagers et comme moyen de remédiation aux facteurs environnementaux impactant la qualité de la surveillance. La nouvelle directive allemande R 94.05 (obligations de sécurité des piscines publiques - organisation de la surveillance), également publié en mars 2023, précise que le nombre de surveillants doit être déterminé en tenant compte d'un certain nombre de facteurs et que l'utilisation de systèmes intelligents permettant de détecter automatiquement les noyades peut permettre de réduire les effectifs. Le conseil législatif de la région administrative spéciale de Hong-Kong a débattu en mai 2023 sur le problème de

la pénurie des surveillants de piscines et le département des loisirs et de la culture (LCSD) a décidé de tester l'utilisation des systèmes de détection automatique et d'examiner leur influence sur les besoins en personnel. L'Australie qui estime que la réglementation actuelle définissant le nombre minimum de surveillants n'est pas satisfaisante, envisage de revoir les effectifs à la hausse à moins que les bassins ne soient équipés d'une solution d'intelligence artificielle.

Toutes ces actions ont engendré une augmentation de l'intérêt pour les solutions d'IA en piscines publiques. Il reste à voir si le marché évoluera à moyen terme d'un marché de niche vers un marché de masse.

Au 1er janvier 2024, Poséidon disposait d'un carnet de commandes de 25 systèmes en cours d'installation ou à installer, complété par les revenus des 250 bassins sous contrat de services.

1.5 Informations relatives au délai de paiement des fournisseurs et clients

Conformément aux articles L.441-14, D.441-6, A.441-2 du Code de commerce, vous trouverez dans le tableau ci-dessous les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients.

	Article D.441 I-1° : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D.441 I-2° : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de Paiement												
Nombre de factures concernées	306					85	643					275
Montant total des factures concernées TTC	681 009 €	159 370 €	-2 460 €	2 846 €	51 584 €	211 340 €	2 185 125 €	288 504 €	205 659 €	8 749 €	-31 351 €	471 561 €
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	1,20%	0,28%	-0,01%	0,01%	0,13%	0,54%						
Pourcentage du chiffre d'affaires total TTC de l'exercice							3,72%	0,49%	0,35%	0,01%	-0,05%	0,80%
(B) Factures exclues de (A) relatives à des dettes et des créances litigieuses												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés contractuel ou légaux - article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de Commerce												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais Légaux : suivant la Loi LME 60 jours date d'émission de facture						Délais légaux : 30 jours date de facture					

Les dettes fournisseurs envers les autres sociétés du groupe font l'objet de délais de règlement spécifiques et sont nulles au 31 décembre 2023 contre 5.406 k€ à fin 2022.

Les créances clients envers les autres sociétés du groupe en activité font l'objet de délais de règlement spécifiques et représentent au 31 décembre 2023 un montant de 1.142 k€ contre 791 k€ à fin 2022.

L'ensemble de ces montants sont exclus du tableau ci-dessus.

1.6 Analyse de l'évolution des affaires - Information financière et non financière

Conformément à l'article L225-100-1 du Code commerce, nous devons notamment vous présenter une analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires.

A ce titre, nous n'avons pas d'informations supplémentaires à vous apporter autres que celles déjà portées à votre connaissance dans le présent rapport et notamment aux paragraphes 1.1 à 1.5 et II.

1.7 Activités polluantes ou à risque

Néant.

1.8 Recherche et développement

Le groupe se situe sur un marché en perpétuelle évolution, nécessitant un fort investissement en matière de « recherche et développement ». La branche Sécurité des Piscines Publiques (*Poséidon*) consacre chaque année en moyenne plus de 10% de son chiffre d'affaires aux dépenses de R&D.

Au titre de l'exercice 2023 les activités de recherche et développement ont permis la poursuite ou la réalisation de différents projets.

Poséidon

Les activités de recherche et développement sont principalement restées centrées sur les projets engagés précédemment, ceci en référence à l'évolution prévisible du marché et notamment en réponse à la pénurie de personnel de surveillance.

- Poursuite des travaux d'amélioration des performances afin de renforcer l'efficacité des solutions logicielles. Lors des mises en service de nouveaux systèmes, la mise en application de la méthode de test de la norme ISO 20380 permet désormais de constater dans de nombreux bassins, une performance de détection largement supérieure aux exigences minimales de la norme ISO 20380.
- En référence au projet de norme ISO 20288, perfectionnement et élargissement des travaux portant sur la détection de signaux critiques avant une immersion totale. L'objectif est de permettre de couvrir un plus grand nombre d'attitudes suspectes correspondant au début du processus de noyade et l'ambition à terme sera de pouvoir interagir avec les surveillants à tous les stades d'une trajectoire accidentelle, depuis la surface, jusqu'au fond du bassin.
- Sur la base du suivi et de la localisation des nageurs dans le bassin, fourniture de données analytiques contribuant à optimiser l'exploitation des infrastructures.
- Modernisation des caméras aériennes et subaquatiques.

Couvertures automatiques de piscines

MG International poursuit continuellement le développement de produits couvertures en améliorant qualité, usage et fonctionnalité. La récente refonte des boîtiers de commandes permet aux utilisateurs d'avoir accès à une couverture connectée pilotable par smartphone dans le respect de la norme NF P90-308. Les couvertures de piscine Maytronics entrant ainsi dans l'univers domotique de la maison individuelle.

Les équipes de développement apportent leur support au projet industriel et marketing de l'entreprise en élargissant continuellement le portefeuille produit des couvertures de piscine et créant les solutions permettant la conquête de nouveaux segments de marché et la hausse des volumes.

Enfin, pour supporter le marché des petites piscines en plein essor, MG International a obtenu la conformité à la norme NF P 90-308 de nos couvertures pour des petites piscines à partir de 2m de large.

Robots de piscines

La société MG International - Maytronics France agissant en tant que distributeur des robots *Dolphin*, elle ne participe qu'indirectement aux programmes de R&D relatifs aux robots de piscine conçus par sa maison mère

Maytronics Ltd, notamment en validant les spécifications marketing des nouvelles gammes et en réalisant les tests de validation des produits auprès d'un cercle limité de revendeurs.

Le crédit d'impôt recherche inscrit dans les comptes de la Société au 31 décembre 2023 s'élève ainsi à 41 k€ et correspond exclusivement aux programmes de R&D portés par la business unit « Poséidon ».

1.9 Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

Nous vous précisons, conformément aux dispositions de l'article L. 225-100-1 du Code de commerce, que la Société, n'est pas confrontée à des risques ou incertitudes particuliers autre que ceux soulevés aux paragraphes 1.1 à 1.8 ci-avant (et plus spécialement au paragraphe 1.4).

Les 3, 5 et 10 premiers clients ont représenté respectivement 30%, 40% et 52% du chiffre d'affaires total pour l'exercice 2023.

La Société ne commercialise pas ses produits ni en Russie ni en Ukraine. Elle ne fait également pas appel directement à des fournisseurs présents sur ces deux territoires. Le conflit ukrainien n'a donc pas d'impact direct sur l'activité de la Société.

Le groupe Maytronics a son siège social basée dans la région de Haïfa en Israël. L'attaque terroriste du 7 octobre et les événements qui en ont découlés n'impactent à ce jour aucunement l'activité de MG International.

1.10 Pratiques anticoncurrentielles

Néant.

II. Examen des comptes et résultats de l'exercice 2023 - Proposition d'affectation du résultat 2023

Nous vous proposons maintenant d'examiner les comptes annuels retraçant l'activité de la société MG International au cours de l'exercice écoulé.

Les comptes qui sont soumis à votre approbation ont été établis selon les mêmes méthodes que lors de l'exercice précédent, dans le respect des dispositions du plan comptable et en observant les principes de prudence et de sincérité, de telle sorte que l'énonciation des résultats vous autorise à effectuer des comparaisons valables avec ceux de l'exercice précédent.

2.1 Examen des comptes et résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2023

2.1.1 Compte de résultat

La S.A. MG International affiche un chiffre d'affaires de 70 461 k€ pour l'exercice 2023 contre 82 885 k€ en 2022 soit une diminution de 15%.

Les consommations de l'exercice s'élèvent à (47 924 k€) en baisse de 14% par rapport à 2022 (55 559 k€), pour une marge brute de 22 536 k€ contre 27 326 k€ en 2022.

Le taux de marge brute s'établit à 32% contre 33% en 2022.

Les charges d'exploitation courantes diminuent de 11% à 17 458 k€ (contre 18 735 k€ pour 2022) marquées par :

- les autres achats et charges externes qui diminuent de 8% pour atteindre 9 263 k€ au 31 décembre 2023 (contre 10 062 k€ en 2022). Ceci résulte à la fois de la baisse de l'activité et de l'absence cette année à la participation au Salon mondial de la piscine qui avait eu lieu en novembre 2022, et
- des charges de personnel qui s'élèvent à 7 788 k€ pour l'exercice 2023 (contre 8 306 k€ pour 2022), sous l'effet de la baisse des effectifs et l'absence de participation en 2023.

L'effectif moyen de la Société est passé de 127 personnes en 2022 à 120 personnes en 2023.

Les charges d'exploitation courantes hors consommations et avant dotations représentent 25% du chiffre d'affaires en 2023 contre 23% en 2022.

Les dotations d'exploitation nettes des reprises s'élèvent à 996 k€ en 2023 (935 k€ en 2022) essentiellement composées des amortissements relatifs à l'outil de production, aux différents réaménagements opérés dans l'usine ainsi qu'à la dépréciation des stocks.

Les autres produits d'exploitation nets des autres charges d'exploitation représentent un produit net de 406 k€ (contre 189 k€ en 2022) particulièrement lié aux transferts de charge.

Le résultat d'exploitation ressort ainsi en diminution de 43% constituant un bénéfice d'exploitation de 4 489 k€ contre un bénéfice d'exploitation de 7 846 k€ en 2022.

Le résultat financier de l'exercice est une perte de - 181 k€ (contre -161 k€ pour 2022), principalement composé de la charge d'intérêts sur les emprunts bancaires moyen-terme contractés en 2018 et 2023 et des variations de change.

Le résultat exceptionnel se traduit par une perte de 17 k€ contre une perte de 7 k€ pour l'exercice 2022.

Le poste impôt sur les sociétés (344 k€) correspond au produit d'impôt relatif au crédit d'impôt recherche pour 41 k€ et à l'impôt sur les bénéfices pour (386 k€). La participation des salariés au résultat s'élève à 0 k€.

L'exercice 2023 se solde ainsi par un bénéfice net de 3 948 k€ en diminution de 41 % par rapport à 2022 où il s'établissait à 6 652 k€.

2.1.2 Bilan

Actif

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à la somme nette de 7 387 k€, contre 7 497 k€ pour l'exercice 2022.

Les immobilisations corporelles s'élèvent à la somme nette de 2 259 k€ contre 2 234 k€ pour l'exercice 2022.

Le poste immobilisations financières s'élève au 31 décembre 2023 à la somme nette de 154 k€ contre 150 k€ pour l'exercice 2022.

Le total de l'actif immobilisé s'élève donc à la somme nette de 9 799 k€ au 31 décembre 2023. Il s'élevait à 9 880 k€ au 31 décembre 2022.

L'actif circulant s'élève à la somme nette de 32 869 k€ (contre 38 624 k€ en 2022), comprenant principalement :

- des stocks de matières premières pour 4 104 k€ (contre 4 463 k€ pour 2022) et des stocks de produits finis et marchandises pour 16 924 k€ (contre 26 813 k€ pour 2022) ;
- des créances clients et comptes rattachés pour 4 375 k€ (contre 4 165 k€ pour 2022) ;
- des créances fiscales pour 932 k€ (contre 592 k€ pour 2022) ;

- d'autres créances pour 1 264 k€, contre 861 k€ l'exercice précédent ;
- une trésorerie de 4 956 k€ contre 1 451 k€ pour 2022 ;
- des charges constatées d'avance pour 315 k€, contre 279 k€ pour 2022.

Passif

Le capital social demeure fixé à 516 004,60 euros.

Le montant du poste « Primes d'émission, de fusion, d'apport » est également resté inchangé à 9 248 418 € au 31 décembre 2023.

La réserve légale reste fixée à 51 601 €.

Le compte de report à nouveau s'élève à 19 323 317 € au 31 décembre 2023.

Avec un résultat positif de 3 947 562 €, les capitaux propres de la Société s'élèvent à 33 087 k€ au 31 décembre 2023 contre 30 894 k€ au 31 décembre 2022.

Les provisions pour risque sont passées de 603 k€ au 31 décembre 2022 à 560 k€ au 31 décembre 2023. Les provisions pour charges s'établissent à 656 k€, contre 623 k€ pour 2022.

L'endettement financier s'élève à 2 940 k€ contre 3 510 k€ pour 2022. Il se compose principalement d'un emprunt moyen-terme souscrit le 10 août 2018 sur 5 ans, au taux fixe de 1,50% l'an, pour un montant de 70k€ et un autre emprunt moyen-terme souscrit en 2023 sur 5 ans, au taux fixe de 4.15% l'an, pour un montant de 2 867k€.

Le ratio Endettement net / Fonds propres (gearing) s'élève à - 6% au 31 décembre 2023. Il s'élevait à + 7% au 31 décembre 2022.

Les dettes fournisseurs s'établissent à 1 675 k€ au 31 décembre 2023 (contre 7 688 k€ pour 2022). Il est précisé que la dette fournisseur envers Maytronics (actionnaire majoritaire de la société MG International) était de 5 406 k€ à la clôture de l'exercice 2022, tandis qu'elle est nulle au 31 décembre 2023. Cette absence de dette envers la société mère, est en ligne avec la baisse du niveau de stocks (contrairement aux exercices précédents et compte tenu de la capacité de la maison mère à nous approvisionner dans des délais très satisfaisants).

Les dettes sociales et fiscales s'élèvent à 1 529 k€ contre 2 406 k€ pour 2022.

Les autres dettes s'établissent à 1 778 k€ contre 2 315 k€ pour 2022.

Les produits constatés d'avance, enfin, s'élèvent à 443 k€ contre 466 k€ pour 2022.

Le total du bilan au 31 décembre 2023 ressort donc à la somme de 42 669 k€, contre 48 504 k€ au 31 décembre 2022.

Pour plus d'information, le Conseil vous invite à vous référer à l'annexe des comptes sociaux, jointe au rapport des commissaires aux comptes.

2.2 Charges fiscalement non déductibles

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé comptabilisent 121 542 € de dépenses non déductibles du résultat fiscal, représentant un impôt supplémentaire de 30 386€.

2.3 Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice social clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net de 3 947 562 €.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de la façon suivante :

- Report à nouveau avant affectation du résultat	19.323.317,49 €
- Résultat de l'exercice 2023	3.947.561,69 €
- Dividende	1.754.415,64 €
- Solde du Report à nouveau après affectation	21.516.463,54€

Il sera en conséquence proposé la distribution d'un dividende de 0,34€ par action.

Ce dernier sera mis en paiement au plus tard le 30 septembre 2024.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts nous vous rappelons les distributions de dividendes effectuées au titre des trois derniers exercices :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2020 (31/12/2020)	Néant	-	-
2021 (31/12/2021)	Néant	-	-
2022 (31/12/2022)	1.754.415,64 €	-	-

2.4 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

III. Opérations sur le capital au cours de l'exercice 2023

Aucune opération sur le capital de la Société n'a été réalisée au cours de l'exercice 2023.

IV. Société contrôlées - Prises de participations ou de contrôle – Succursales existantes - Résultats financiers du Groupe

4.1 Sociétés contrôlées

La Société contrôle les sociétés suivantes :

- Poséidon Technologies Inc.** (Etats-Unis d'Amérique), détenue à 100% par MG International, dont les activités sont décrites à la section I du présent rapport. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, cette filiale a réalisé un chiffre d'affaires HT de 284 k€ et une perte nette de 33 k€. L'effectif de cette filiale est de deux salariés.

b) **MG Iberica (Espagne)**, sans activité, en cours de liquidation.

La fermeture entreprise en 2008 de la société MG Iberica (Espagne) est toujours en cours à la clôture de l'exercice 2023. Pour mémoire les comptes de cette filiale sont établis en valeur liquidative et les actifs comptabilisés au sein de MG International – Maytronics France relativement à cette filiale sont enregistrés à leur valeur recouvrable. La filiale MG Brazil (Brésil) a quant à elle été liquidée.

4.2 Prises de participation ou de contrôle

Aucune prise de participation ou de contrôle dans des sociétés n'est intervenue au cours de l'exercice 2023.

4.3 Succursales

Conformément à l'article L. 232-1 II du Code de commerce, il est fait mention des succursales existantes de la Société :

- Succursale située 3 rue Nationale, 92100 Boulogne-Billancourt (Siret : 441 743 002 00046 RCS NANTERRE).

4.4 Informations sur les participations croisées – Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régularisation desdites participations

Néant.

4.5 Résultats financiers du Groupe MG international au 31 décembre 2023

Depuis le 1^{er} janvier 2009, MG International S.A. ne produit plus de comptes consolidés car la société bénéficiait du droit de l'exemption visée à l'article L233-17 du Code de commerce.

Ceci n'est plus le cas depuis l'exercice 2021. Néanmoins, la filiale contrôlée exclusivement par MG International ne représente qu'un intérêt négligeable par rapport à l'objectif de régularité, de sincérité et d'image fidèle des comptes. Pour ce motif, MG International est exemptée de l'obligation d'établir et de publier des comptes consolidés, en conformité avec l'article L.233-17-1 du Code de commerce.

V. Commissaires aux comptes

Nos commissaires aux comptes relatent dans leur rapport sur les comptes annuels, l'accomplissement de leur mission.

Nous vous précisons que le mandat du Commissaire aux Comptes titulaire a été renouvelé par l'Assemblée générale mixte du 25 juin 2019 pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Compte tenu des récentes dispositions légales applicables, la nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant ne s'impose plus à notre Société.

VI. Renseignements relatifs à la composition du capital social, à la répartition du capital et à l'autocontrôle – Participation des salariés au capital – Ajustements liés aux valeurs mobilières

6.1 Composition du capital social

Au cours de l'exercice 2023, le capital social est demeuré inchangé. Il s'élève à 516.004,60 euros et est composé de 5.160.046 actions de 0,10 euro de valeur nominale chacune représentant 8.963.463 droits de vote.

6.2 Répartition du capital social

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L233-7 et L233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires détenant directement ou indirectement plus du vingtième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux-tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées.

	Nombre d'actions au 5 Avril 2024	% capital au 5 Avril 2024	% droits de vote au 5 Avril 2024
Maytronics Limited <i>société de droit israélien dont le siège social est situé à Kibbutz Yizre'el, Israël</i>	3 768 365	73,03%	84,09%
Autres actionnaires au porteur	39 817	0,77%	0,83%
Flottant	1 351 864	26,20%	15,08%

Pour information, Maytronics Ltd a augmenté sa participation dans MG International en plusieurs étapes depuis 2008, et notamment lors d'une augmentation de capital réalisée le 30 juin 2011, lors d'achats d'actions intervenus hors marché en 2013 et sur le marché en 2016 et 2017 puis lors d'une augmentation de capital réalisée le 24 juillet 2018.

6.3 Autocontrôle

La Société ne détient aucune action en autocontrôle.

6.4 Participation des salariés au capital

6.4.1 Participation des salariés via un PEE

Au 31 décembre 2023, la participation des salariés de la Société, calculée conformément aux dispositions de l'article L225-102 du Code de commerce, était de 0%.

En conséquence, les salariés de la Société ne détiennent aucune action au nominatif, ni collectivement (via un PEE ou FCPE par exemple).

6.4.2 Options de souscription/d'achat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article L225-184 du code de commerce, votre Conseil vous informe qu'aucune option de souscription et d'achat d'actions n'a été attribuée au cours de l'exercice 2023.

6.4.3 Actions gratuites

Conformément aux dispositions de l'article L225-197-4 du code de commerce, votre Conseil vous informe qu'il n'a procédé à aucune attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice 2023.

6.5 Ajustements en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital

Néant.

VII. Opérations réalisées par la Société sur ses propres actions - Programme de rachat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article L.225-211 du code de commerce, nous vous indiquons ci-dessous les opérations réalisées par la Société sur ses propres actions, en ce inclus les achats d'actions mises en place au sein de la Société au cours de l'exercice clos.

La Société n'a pas procédé à des opérations sur ses propres actions, ni à des rachats d'actions au cours de l'exercice 2023 dans le cadre des articles L.225-208, L. 225-209, L. 225-209-2, L. 22-10-62, L. 228-12 et L. 228-12-1 du Code de Commerce.

VIII. Evolution du titre – Risque de variation de cours

Le cours de l'action MG International a débuté en 2002 à 11,80 euros, progressant jusqu'à un maximum de 13,40 euros le 4 mars 2022. Le cours est resté stable jusqu'à début juillet 2022 avant de baisser pour atteindre un cours de 7,24 € au 31 décembre 2022, stable jusqu'à courant juillet 2023, avant de baisser de nouveau et d'atteindre le cours de 5,70 € au 29 décembre 2023, représentant une capitalisation boursière d'environ 29 millions d'euros.

Il est à noter que depuis le mois de février 2014 la cotation du titre s'effectue au fixing et non plus en continu.
Cotation du titre MG International sur *Euronext Growth*.
Code valeur : ISIN FR0010204453 ALMGI

IX. Etat récapitulatif des opérations des dirigeants et personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du code monétaire et financier sur les titres de la société réalisées au cours de l'exercice écoulé (art. 223-26 du règlement général de l'AMF)

Aucun dirigeant ou personne mentionnée à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier n'a procédé, au cours de l'exercice 2023, à des transactions sur les titres de la Société pour un montant cumulé supérieur à 20.000 euros.

X. Prêts à moins de 3 ans consentis par la Société à titre accessoire à son activité principale, à des micro-entreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant (art. L. 511-6 3 bis al. 2 et art. R.511-2-1-1 et s. du Code monétaire et financier)

Néant.

XI. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

11.1 Modalités d'exercice de la Direction générale

Nous vous rappelons que depuis le 1^{er} octobre 2012, le Conseil d'administration de la Société a opté pour une distinction entre les fonctions de Président et de Directeur général.

Le Conseil d'administration du 4 janvier 2022 puis du 21 juin 2023 a décidé de maintenir cette dissociation lors de la nomination de Monsieur Nicolas Mouret en qualité de nouveau Directeur général de la Société.

La présidence du Conseil d'administration est assurée par Monsieur Sharon Goldenberg, nommé par le Conseil le 6 décembre 2021 en remplacement de Monsieur Eyal Tryber, démissionnaire.

Le mandat de Monsieur Goldenberg en qualité de président du Conseil d'administration a été renouvelé par décision du Conseil d'administration en date du 21 juin 2023, par suite du renouvellement en même temps que de son mandat d'administrateur (cf. infra).

11.2 Mandat des administrateurs – Fonctions exercées dans toute société durant l'exercice écoulé par chacun des mandataires sociaux de la Société

Le Conseil d'administration de la Société est composé de trois membres, à savoir :

- **La société Maytronics Ltd**, société de droit Israélien, représentée par Monsieur Menahem Maymon, nommée administrateur par l'Assemblée Générale du 24 avril 2008. Son mandat a été renouvelé pour une durée de six exercices par l'Assemblée générale du 26 mai 2020 et viendra en conséquence à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice 2025.
- **Monsieur Sharon Goldenberg**, coopté par décision du conseil d'administration en date du 2 mars 2016 en remplacement de Yuval Beeri (démissionnaire), cooptation ratifiée par l'AGO du 20 juin 2016 pour la durée du mandat restant à effectuer, soit pour une durée d'un an. Son mandat a été renouvelé pour une durée de six exercices par l'Assemblée générale du 27 juin 2017 puis une nouvelle durée de six exercices lors de l'Assemblée générale du 21 juin 2023 appelée à approuver les comptes clos le 31 décembre 2022.
- **Monsieur Franck Sogaard**, coopté par décision du Conseil d'administration en date du 6 décembre 2021 en remplacement de Monsieur Eyal Tryber (démissionnaire), pour la durée de son mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes annuels 2023 ; la nomination de Monsieur Franck Sogaard a été ratifiée par l'Assemblée générale du 23 juin 2022. Elle vient en conséquence à expiration à l'issue de la prochaine Assemblée Générale appelée à approuver les comptes clos le 31 décembre 2023 ; il sera proposé à cette dernière de renouveler son mandat pour une durée de six exercices.

Vous trouverez, ci-dessous, la liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux de la Société dans toutes sociétés durant l'exercice écoulé :

M. Sharon Goldenberg est par ailleurs :

- Administrateur de Maytronics US
- Administrateur de Maytronics Australia
- Administrateur de Maytronics Spain
- Administrateur de Bünger & Frese
- Administrateur de ECCXI US

M. Menahem Maymon (représentant de Maytronics Ltd.) est par ailleurs :

- Administrateur de Maytronics US
- Administrateur de Maytronics Australia
- Administrateur de Maytronics Spain
- Administrateur de Bünger & Frese

M. Franck Sogaard est par ailleurs :

- Administrateur de Maytronics US
- Administrateur de Maytronics Australia
- Administrateur de Maytronics Spain
- Administrateur de Bünger & Frese Gmbh
- Administrateur de ECCXI US

M. Nicolas Mouret est par ailleurs membre du Conseil de surveillance de la société Villages Clubs du Soleil.

11.3 Conventions

11.3.1 Conventions réglementées

Nous vous signalons que les conventions entrant dans le champ d'application des dispositions du Code de commerce, visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et des exercices antérieurs, font l'objet d'un rapport du Commissaire aux comptes de la Société qui sera mis à votre disposition préalablement à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos.

11.3.2 Conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société avec une filiale au cours de l'exercice 2023

Nous vous indiquons qu'au cours de l'exercice clos, aucune convention n'est intervenue, directement ou par personne interposée, entre :

- d'une part, le directeur général, l'un des administrateurs et/ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, de notre Société, et
- d'autre part, une filiale de la Société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, le contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce,

à l'exclusion des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

11.4 Liste des délégations et autorisations conférées au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 3° du Code de Commerce, la liste des délégations et

autorisations conférées au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital est présentée dans le tableau récapitulatif ci-dessous :

Date de l'assemblée générale des actionnaires	Objet de la délégation	Plafond autorisé	Date d'expiration	Date et modalités d'utilisation par le Conseil d'Administration
AGM du 21 juin 2023	Délégation de compétence au Conseil d'administration d'une durée de 18 mois en vue de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés en vertu des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 du Code du travail.	Montant nominal maximal de 10.320 euros (nombre maximal de 103.200 actions nouvelles)	21 décembre 2025	Délégation non utilisée
AGM du 21 juin 2023	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour d'une durée de 26 mois à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou à l'attribution d'un titre de créance avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.	Montant nominal maximum de 600 000 €	21 août 2025	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation
AGM du 23 juin 2022	Délégation de compétence au Conseil d'administration d'une durée de 38 mois en vue de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel salarié ou des mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, dans le cadre des articles L.225-177 à L. 225-185 du code de commerce.	10% du capital existant au jour de l'assemblée	23 août 2025	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation

AGM du 23 juin 2022	Délégation de compétence au Conseil d'administration d'une durée de 38 mois en vue de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à créer au profit des membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux de la Société ou à certaines catégories d'entre eux, conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du code de commerce.	10% du capital existant au jour de la décision d'attribution par le conseil d'administration	23 août 2025	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation
---------------------	--	--	--------------	--

11.5 Information sur les restrictions de levée des options et les obligations de conservation des actions pour les dirigeants bénéficiaires d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites

Néant.

Le Conseil d'administration

Annexe 1

Tableau relatif aux résultats de la Société au cours des 5 derniers exercices (art. R225-102 du Code de commerce)

	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois	31/12/2019 12 mois
Capital social	516 005	516 005	516 005	516 005	516 005
Nombre d'actions	5 160 046	5 160 046	5 160 046	5 160 046	5 160 046
Résultat global des opérations effectives (en K€)					
Chiffre d'affaires HT	70 461	82 885	81 610	58 764	47 521
Bénéfice avant impôt, amortissement et provisions	5 232	8 443	7 156	6 152	3 282
Impôts sur les bénéfices (*)	344	809	694	641	163
Bénéfice après impôt, amortissement et provisions	3 948	6 652	6 176	4 773	1 852
Montant des bénéfices distribués	1 754	0	0	0	0
<i>(*) les impôts négatifs correspondent au crédit d'impôt recherche et au carry-back</i>					
Résultat des opérations, réduit à une seule action (en € par action)					
Bénéfice après impôt, mais avant amortissement et provisions	0,95	1,48	1,25	1,07	0,60
Bénéfice après impôt, amortissement et provisions	0,77	1,29	1,20	0,92	0,36
Dividende net versé à chaque action	0,34	0,00	0,00	0,00	0,00
Personnel (**)					
Nombre de salariés	108	117	105	93	90
Montant de la masse salariale	5 497	5 282	5 135	4 133	4 164
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	2 349	2 189	2 095	1 866	1 712



MG International

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



MG International

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société MG International,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MG International relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Le paragraphe IV.3 « Tests de perte de valeur sur les actifs incorporels » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et les méthodes comptables relatives à la dépréciation des actifs incorporels immobilisés.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons analysé le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus ainsi que des informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels et nous avons apprécié leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

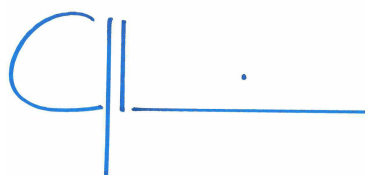
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 16 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit



Camille de Guillebon

MG International

Comptes sociaux

Exercice clos le 31 décembre 2023

MG INTERNATIONAL

ZI Athéla IV – 163, Avenue des Tamaris - 1360La Ciotat

I. Etats Financiers

BILAN ACTIF

En €			31/12/2023			31/12/2022
			Montant Brut	Amortissements et dépréciations	Montant net	Montant net
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
	Note 1					
Frais d'établissement	a	aa	229 056	229 056	0	0
Fonds Commercial	b	bb	19 787 001	13 030 915	6 756 086	6 756 086
Autres immob. Incorp., avances et acptes	c	cc	4 681 137	4 077 766	603 371	649 264
Immos en cours	d		27 034	0	27 034	91 254
Immobilisations corporelles						
	Note 2					
Terrains			0	0	0	0
Constructions	e	ee	1 342 392	826 570	515 822	476 632
Installations tech., matériels, outillage	f	ff	3 871 166	2 849 554	1 021 613	1 109 127
Autres immob. corporelles	g	gg	1 951 625	1 455 969	495 656	470 811
Immos en cours	h		225 888	0	225 888	177 040
Immobilisations financières						
	Note 3					
Participations et créances rattachées	i	ii	99 994	99 994	0	0
Autres immobilisations financières	j		153 872	0	153 872	150 240
Total			32 369 165	22 569 822	9 799 343	9 880 454
ACTIF CIRCULANT						
Stocks						
	Note 4					
Matières 1ères, approvisionnements	k	kk	4 602 353	498 850	4 103 503	4 462 596
En-cours de production			0	0	0	0
Produits finis et marchandises	l		16 924 278	0	16 924 278	26 813 116
Créances						
	Note 5					
Avances et acomptes versés			0	0	0	0
Clients et comptes rattachés	m	mm	5 155 876	780 689	4 375 188	4 164 629
Personnel	n		71 222	0	71 222	70 884
Créances fiscales	o		931 796	0	931 796	592 069
Autres créances	p	pp	1 480 941	287 767	1 193 174	790 380
Autres						
VMP	q		0	0	0	0
Disponibilités	r		4 955 523	0	4 955 523	1 450 782
Total			34 121 989	1 567 305	32 554 684	38 344 456
COMPTES DE REGULARISATION						
	Note 11					
Charges constatées d'avance	s		314 786	0	314 786	279 148
Ecart de conversion actif			0	0	0	0
Total			314 786	0	314 786	279 148
TOTAL ACTIF			66 805 941	24 137 128	42 668 813	48 504 059

BILAN PASSIF

En €		31/12/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES			
	Note 6		
Capital social	t	516 005	516 005
Primes d'émission, de fusion, d'apport	u	9 248 418	9 248 418
Réserve légale	v	51 601	51 601
Report à nouveau	w	19 323 317	14 425 919
Résultat de l'exercice	x	3 947 562	6 651 814
Provisions réglementées		0	0
Total		33 086 903	30 893 757
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs		0	0
Avances conditionnées		0	0
Total		0	0
PROVISIONS			
	Note 7		
Provisions pour risques	y	559 966	602 897
Provisions pour charges	z	656 340	623 077
Total		1 216 306	1 225 974
DETTES			
Autres emprunts	ab	2 939 781	484 163
Découverts, concours bancaires courants	ac	0	3 025 632
Associés et dettes financières diverses	ad	0	0
Avances et acomptes reçus s/ commandes	ae	0	0
Dettes fournisseurs	af	1 675 439	7 687 801
Dettes sociales	ag	1 184 620	2 100 772
Dettes fiscales	ah	344 394	305 360
Autres dettes	ai	1 778 447	2 314 886
Total		7 922 680	15 918 613
COMPTES DE REGULARISATION			
	Note 11		
Produits constatés d'avance	aj	442 924	465 715
Ecart de conversion passif		0	0
Total		442 924	465 715
TOTAL PASSIF		42 668 813	48 504 059

COMPTE DE RESULTAT

En €		2023		2022		Variation	
		12 mois	% CA	12 mois	% CA	Euros	%
PRODUITS							
Vente de marchandises	a	67 895 213		80 318 322		(12 423 109)	-15%
Prestation de services	b	2 565 537		2 567 168		(1 631)	0%
Chiffre d'affaires	Note 12	70 460 749	100%	82 885 489	100%	-12 424 740	-15%
Subventions d'exploitation	c	0		0		0	
Reprise de provisions	d	145 708		120 340		25 368	21%
Autres produits	e	643 074		478 849		164 226	34%
Autres produits d'exploitation		788 782	1%	599 189	1%	189 593	32%
CONSOMMATIONS							
Achats de marchandises	f	28 098 475		55 056 034		(26 957 559)	-49%
Achats de matières premières et autres appros.	g	9 801 790		12 706 909		(2 905 120)	-23%
Variation de stock (mat. et march.)	h	10 024 077		(12 203 630)		22 227 706	-182%
Achats et variations de stocks		47 924 342	68%	55 559 314	67%	(7 634 972)	-14%
CHARGES							
Autres achats et charges externes	i	9 262 894		10 061 849		(798 955)	-8%
Impôts et taxes	j	406 850		366 369		40 482	11%
Salaires et traitements	k	5 559 345		5 820 310		(260 965)	-4%
Charges sociales	l	2 228 477		2 486 079		(257 602)	-10%
Dot. aux amortissements et provisions	m	1 141 304		1 055 234		86 070	8%
Autres charges	n	237 323		289 735		(52 412)	-18%
Autres charges d'exploitation		18 836 194	27%	20 079 577	28%	-1 243 383	-6%
Résultat d'exploitation		4 488 996	6%	7 845 788	11%	-3 356 791	-43%
Produits financiers	o	67 416		11 583		55 833	482%
Charges financières	p	248 020		172 606		75 414	44%
Résultat financier	Note 14	(180 604)	0%	(161 023)	0%	(19 581)	12%
Résultat courant		4 308 393	6%	7 684 765	11%	-3 376 372	-44%
Produits exceptionnels	q	0		1 000		(1 000)	-100%
Charges exceptionnelles	r	16 538		7 939		8 599	108%
Résultat exceptionnel	Note 15	(16 538)	0%	(6 939)	0%	(9 599)	138%
Impôt sur les bénéfices et participation	s	344 293		1 026 012		-681 719	-66%
Résultat de l'exercice		3 947 562	6%	6 651 814	9%	-2 704 252	-41%

Tableau des flux de trésorerie (en k€)	2023	2022
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net	3 948	6 652
<i>Charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :</i>		
Amortissements, dépréciations et provisions	996	935
Charges exceptionnelles non cash	0	0
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	1 774	(22 434)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	6 718	(14 847)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(885)	(1 029)
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt	-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(885)	(1 029)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Souscription/remboursement de lignes de crédit court-terme	(3 026)	3 026
Souscription emprunt	3 000	
Remboursements d'emprunts	(547)	(790)
Dividendes versés	(1 754)	
Prêt aux sociétés liées	-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(2 327)	2 236
Variation de trésorerie	3 506	(13 639)
Trésorerie d'ouverture	1 451	15 091
Trésorerie de clôture	4 956	1 451
	3 505	-13 640

II. Faits majeurs de l'exercice

Dans un contexte de décroissance du marché de la piscine après deux exercices de croissance exceptionnelle résultant de l'environnement de crise sanitaire, la société clôture l'exercice 2023 avec un recul de 15% de son chiffre d'affaires et un résultat d'exploitation en baisse de 43%. Tous les secteurs d'activité ont été impactés dans des proportions similaires. Néanmoins, la société conserve un taux de rentabilité honorable rendu possible par une bonne maîtrise de ses dépenses.

III. Evènements post-clôture

Néant

IV. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle à partir des hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (sauf lorsque les nouvelles normes du PCG sont applicables),
- Indépendance des exercices,

Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels la méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'enregistrement des actifs ou passifs en devises est effectué au cours du jour de la pièce comptable. A la clôture, un écart de change est constaté le cas échéant.

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de commerce du décret comptable du 29 novembre 1983 ainsi que le règlement ANC 2014-03 modifié par l'ANC 2016-07 du 4 novembre 2016.

1. Immobilisations incorporelles

Les brevets et modèles déposés pour les alarmes de piscine sont la propriété de la S.A. MG International. Pour la vidéosurveillance des piscines publiques, les brevets Poséidon sont devenus la propriété de MG International suite à la Transmission Universelle du Patrimoine de Vision IQ, en date du 27 décembre 2006. Les marques et noms de domaine font l'objet de protection nationale et internationale. Les brevets quant à eux font l'objet d'extensions internationales.

La méthode d'évaluation des immobilisations incorporelles est celle du coût d'acquisition.

Certains coûts de développement sont immobilisés dès lors qu'ils répondent aux critères d'activation précisés par le CRC 2004-06. Ces projets sont amortis en fonction de leur durée d'utilisation. Cette durée tient compte des cycles de vie caractéristiques du produit relatif à ces projets ainsi que de leur obsolescence technique et commerciale.

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement selon les durées d'utilisation indicatives suivantes :

- | | |
|-----------------------------------|--|
| • Frais d'établissement | 3 ans à 5 ans |
| • Coûts de développement | 5 ans |
| • Concessions, brevets, licences, | 1 à 5 ans (logiciel 1 an, brevets 5 ans) |

2. Affectation des malis techniques

La société applique pour les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2016 le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 sur le traitement comptable des malis techniques de fusion.

L'application de cette nouvelle disposition réglementaire a conduit à reclasser en fonds de commerce les malis techniques, comptabilisés dans les comptes de la société au 1er janvier 2016, sur la base d'un nouvel examen des plus-values existantes.

3. Tests de perte de valeur sur les actifs incorporels

A chaque clôture, la société réalise les calculs de vérification de la valeur d'utilité des fonds de commerce et marques sur la base d'une actualisation de son plan de développement à moyen terme. Les méthodes de valorisation utilisées sont les suivantes :

- Méthode des flux de trésorerie actualisés pour les fonds de commerce
- Méthode dite des redevances pour les marques

Dans le cadre de ces tests de perte de valeur, la société a actualisé le calcul de la valeur d'utilité au 31 décembre 2021 de la marque Aquasensor et des actifs incorporels issus des Transmission Universelle de Patrimoine des sociétés Vision IQ et Aqualife. Les hypothèses clés qui ont été prises en compte sont relatives aux volumes de

ventes attendus sur les 5 prochaines années et le niveau d'investissement corrélé du groupe sur la même période. Le taux d'actualisation retenu au 31 décembre 2023 est de 12.6% (coût moyen pondéré du capital), et celui de la croissance à long terme de 2%.

Les incorporels relatifs à l'activité Poseidon ont été évalués selon les mêmes méthodes et hypothèses et sur la base d'un prévisionnel d'affaires réalisé par le management de l'activité.

Aucune perte de valeur n'a été constatée sur ces actifs incorporels au titre de l'exercice 2023.

4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production. Lorsque des éléments constitutifs d'un actif sont exploités de façon indissociable, un plan d'amortissement unique est retenu pour l'ensemble de ces éléments.

Cependant, si dès l'origine, un ou plusieurs de ces éléments ont chacun des utilisations différentes, la méthode des composants est appliquée : chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun de ces éléments est retenu.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif, en fonction de la durée d'utilité prévue. Toute dépréciation supplémentaire pratiquée est enregistrée en amortissement dérogatoire.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- | | |
|---|-------------|
| • Installations techniques, matériel et outillage | 5 à 9 ans |
| • Construction sur sol d'autrui | 10 ans |
| • Matériels industriels | 5 ans |
| • Aménagements et installations | 5 ou 10 ans |
| • Mobilier | 5 ans |
| • Matériel de bureau et informatique | 1 à 5 ans |
| • Matériel de transport | 5 ans |

5. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport, additionnées, éventuellement, des frais d'acquisition. Elles comprennent en particulier :

- Les titres de participation, regroupant les titres des sociétés dans lesquelles MG International S.A. détient une part substantielle de capital.
- Les autres immobilisations financières composées des dépôts de garantie versés par la société (dépôts et cautions).
- Les prêts et autres immobilisations financières, correspondant aux prêts accordés par contrat aux filiales.

Une dépréciation est éventuellement constituée pour tenir compte notamment de l'actif réel des filiales, de leur situation économique et de leurs perspectives.

6. Stocks

Les stocks de matières premières et de marchandises sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les stocks de produits finis correspondent aux produits qui ont atteint un stade d'achèvement définitif dans le cycle de production. Les biens produits sont évalués à leur coût de production. Les coûts d'emprunts ne sont pas inclus.

Une dépréciation est calculée le cas échéant lorsque la valeur de réalisation ou les perspectives de vente de ces stocks apparaissent inférieurs à la valeur brute d'inventaire.

7. Créances, provisions sur créances douteuses et clients douteux

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la

valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'inventaire correspond à la valeur effective de la créance que la société considère comme recouvrable.

Il est en outre précisé que la société souscrit un contrat d'assurance recouvrement auprès d'une société française d'assurance-crédit.

Les mouvements de provision correspondent aux litiges nés ou dénoués sur l'exercice.

8. Créances sur l'Etat, Impôt sur les sociétés

Après imputation des déficits reportables, la S.A. MG International est redevable de l'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2023.

Un crédit d'impôt recherche figure au bilan au titre de l'exercice 2023.

9. Autres créances

Les autres créances sont principalement constituées par les comptes courants détenus sur les filiales de MG International, elles sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

En relation avec l'approche retenue sur la valorisation des titres de participations, une dépréciation est éventuellement constituée pour tenir compte notamment de la situation économique des filiales.

10. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour leur prix d'acquisition.

Le principe comptable suivi pour l'évaluation des VMP est la méthode FIFO.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur liquidative est inférieure au prix d'acquisition.

11. Ecarts de conversion

L'application du règlement ANC 2015-05 est sans impact significatif sur les comptes annuels de la société.

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en monnaie nationale sur la base du taux de clôture.

Lorsque l'application du taux de conversion à la date de l'arrêté des comptes a pour effet de modifier les montants en monnaie nationale précédemment comptabilisés, les différences de conversion sont inscrites dans des comptes transitoires, à l'actif du bilan lorsque la différence correspond à une perte latente ; au passif lorsque la différence correspond à un gain latent.

Les pertes latentes entraînent la constitution d'une provision pour risque.

12. Provisions réglementées

Dans le cadre des prises de participation et rachat de titres la société a opté pour l'incorporation des frais d'acquisition au coût d'entrée des titres. Ces frais sont amortis selon la méthode dérogatoire et font l'objet de provisions réglementées.

Lorsque les titres sont sortis du patrimoine de la société (cession ou liquidation) les amortissements dérogatoires correspondants sont repris.

13. Provisions pour risques et charges

Elles sont destinées à couvrir des engagements nés avant la clôture de l'exercice, dont aucune contrepartie n'est attendue et qui génère des sorties probables de ressources.

Provision pour garantie : les durées de garantie sont de deux ou trois ans sur les gammes de produits « piscine privée » et d'un an sur les systèmes de vidéosurveillance pour piscine publiques (système Poséidon).

14. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance correspondent aux produits comptabilisés avant que les prestations et fournitures les justifiant aient été effectuées ou fournies.

En l'espèce, ils sont reconnus dans le cadre des contrats d'installation du système Poséidon et de la facturation « terme à échoir » des contrats de maintenance annuels ou pluriannuels.

V. Informations détaillées Actif – Passif

Note 1 – Immobilisations incorporelles

En k€	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste	31/12/2023
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement	229	0	0	0	229
Fonds commercial	19 787	0	0	0	19 787
Frais de recherche et développement	2 784	0	0	50	2 835
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 742	13	0	91	1 846
Immobilisations en cours	91	79	0	-143	26
Immobilisations incorporelles brutes	24 634	92	0	-3	24 724
Frais d'établissement	(229)	0	0	0	(229)
Fonds commercial	(13 031)	0	0	0	(13 031)
Frais de recherche et développement	(2 706)	(30)	0	0	(2 736)
Autres postes d'immobilisations incorporelles	(1 171)	(170)	0	0	(1 341)
Amortissements/Dépréciations	(17 137)	(200)	0	0	(17 337)
Immobilisations incorporelles nettes	7 497	-107	0	-3	7 387

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées comme suit :

Fonds commercial 19.787 k€ :

- Fonds de commerce Vision IQ (18.011 k€), correspondant aux activités de vidéosurveillance assistée par ordinateur des piscines publiques (produit Poséidon), dégagé lors de la transmission universelle de patrimoine réalisée sur l'exercice 2006.
Ce fonds de commerce a successivement été déprécié de 4 M€ sur 2006, de 7,2 M€ en 2008, de 0,9 M€ en 2011, de 0,5 M€ en 2018 et de 0,4 M€ en 2019.
- Fonds de commerce Nexatis (751 k€), correspondant à la commercialisation des produits de la marque Aqualarm, dégagé lors de la transmission universelle de patrimoine réalisée au cours de l'exercice 2009.
- Fonds de commerce Aqualife (1.025 k€), correspondant à l'activité de commercialisation de couvertures de piscine, dégagé lors de la transmission universelle de patrimoine réalisée à la fin de l'exercice 2009.

Frais de recherche et développement 2.784 k€ :

- Frais de conception de logiciels et logiciels acquis au titre de la R&D par Vision IQ (société portant historiquement l'activité Poséidon) pour un montant brut de 2.020 k€ totalement amortis.
- Frais de R&D relatifs au développement d'une alarme de piscine de nouvelle génération pour un montant total brut de 377 k€. Ces frais de R&D sont totalement amortis.
- Frais de R&D relatifs au développement du moteur « Hydro » pour l'entraînement des couvertures automatiques de piscines pour un montant total brut de 233 k€ totalement amortis.

Autres immobilisations incorporelles 1.742 k€ :

La marque « AQUASENSOR » (acquise en avril 2005) valorisée initialement à 547 k€ a été dépréciée à hauteur de 447 k€ au 31 décembre 2019.

Le reste du poste se compose essentiellement de frais de concessions, brevets et licences pour un montant de 979 k€ en valeur brute et amortis à hauteur de 509 k€.

Note 2 – Immobilisations corporelles

En k€					
<i>Immobilisations corporelles</i>	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste	31/12/2023
Constructions & aménagements	1 177	136	0	30	1 343
Installations techniques, matériel et outillage	3 670	112	0	89	3 871
Installations générales & agencement	943	212	0	0	1 155
Mobilier - Matériel de bureau et informatique	689	45	0	0	734
Matériel de transport	63	0	0	0	63
Immobilisations en cours	177	174	(8)	(117)	226
Immobilisations corporelles brutes	6 720	678	(8)	3	7 392
Constructions	(700)	(126)	0	0	(827)
Installations techniques, matériel et outillage	(2 560)	(289)	0	0	(2 849)
Installations générales & agencement	(561)	(178)	0	0	(739)
Mobilier - Matériel de bureau et informatique	(599)	(53)	0	0	(653)
Matériel de transport	(64)	(0)	0	0	(64)
Amortissements/Dépréciations	(4 485)	(647)	0	0	(5 132)
Immobilisations corporelles nettes	2 234	31	(8)	3	2 259

Note 3 – Immobilisations financières

En k€	31/12/2022	Augmentation	Diminution	31/12/2023
Immobilisations financières				
Titres de participation	100	0	0	100
Dépôts et cautionnement	152	2	0	154
Prêts et autres immobilisations	0	0	0	0
Immobilisations financières brutes	251	2	0	254
Dépréciations financières	(100)	0	0	(100)
Immobilisations financières nettes	151	2	0	154

Les titres de participation des filiales et participations sont intégralement dépréciés au 31 décembre 2023.

La commercialisation des alarmes à l'export étant assurée par le groupe Maytronics, les filiales historiques de commercialisation des alarmes pour piscine privée (MG Iberica est en cours de liquidation). Ainsi les états financiers de ces sociétés sont établis sur la base de leur valeur liquidative depuis le 31 décembre 2008.

Les éléments détaillés relatifs aux filiales et participations sont présentés en partie VI.

Les prêts et autres immobilisations financières correspondent principalement à des prêts intragroupes.

Les dépôts et cautionnement correspondent essentiellement aux garanties demandées dans le cadre de la location des locaux d'exploitation ainsi qu'aux contreparties bancaires des garanties données dans le cadre des marchés publics réalisés par l'activité Poséidon en Europe du Nord.

Note 4 – Etats des stocks à la clôture

Le tableau ci-après détaille les mouvements de stocks de l'exercice :

En k€	31/12/2022	Variation de l'exercice	31/12/2023
Stocks			
Matières premières	4 909	(307)	4 603
Produits finis / Marchandises	26 813	(9 889)	16 924
Valeur brute	31 722	(10 196)	21 527
Provisions sur stocks	(446)	(52)	(498)
Valeur nette	31 276	(10 248)	21 027

La dépréciation des stocks concerne principalement les stocks de matières premières et composants utilisés pour des produits dont la commercialisation est arrêtée en France, le stock conservé correspondant aux besoins SAV.

Note 5 – Echéances des créances à la clôture

En k€ Échéances des créances	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'un an
Dépôts et cautionnement	154		154
Prêts et créances rattachées à des participations			
Actif immobilisé	154		154
Clients et comptes rattachés	4 375	4 375	
Personnel	71	71	
Etat, taxe sur le chiffre d'affaires	890	890	
Etat, crédit impôt recherche	41	41	
Autres créances	1 193	1 193	
Actif circulant	6 571	6 571	
Total des créances	6 725	6 571	154

Les créances liées au Crédit d'Impôt Recherche sont comptabilisés à moins d'un an car elles seront imputées sur l'impôt sur les sociétés 2023 qui sera payé en 2024.

Les autres créances se composent essentiellement d'une créance de 287 k€ sur la filiale PTI intégralement dépréciée, de créances envers les fournisseurs pour un montant global de 925 k€ dont 804k de créances de notre fournisseur Maytronics Ltd

Les éléments détaillés relatifs aux filiales et participations sont présentés en partie VI.

Note 6 – Variation des capitaux propres

En k€ Capitaux propres	31/12/2022	Affectation du résultat 2022	Résultat exercice	Dividendes	31/12/2023
Capital social	516	0	0	0	516
Réserve légale	52	0	0	0	52
Prime d'émission	9 248	0	0	0	9 248
Report AN	14 426	4 897	0	0	19 323
Résultat Net	6 652	(4 897)	3 948	-1 754	3 948
Amortissements dérog.	0				0
Total Capitaux Propres	30 893	0	3 948	(1 754)	33 087

Au 31 décembre 2023, le capital social est composé de 5.160.046 actions d'une valeur nominale de 0,10 Euro.

L'affectation du résultat 2023 fait suite aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 juin 2023, à savoir le versement d'un dividende de 0.34 euro par action, soit un dividende total de 1 754 416 euros, le solde en report à nouveau (4 897 398 euros).

La répartition du capital au 31 décembre 2023 est la suivante :

- Maytronics Limited : 73,03%
- Autres actionnaires au nominatif : 0,68%
- Flottant : 26,29%

Note 7 – Tableaux des provisions sur actif circulant et pour risques et charges

En k€	31/12/2022	Augmentation	Diminution	31/12/2023
Provisions				
Provisions sur stocks	446	52	0	498
Provisions sur comptes clients	675	115	(9)	781
Provisions sur comptes courants	343	0	-55	288
Provisions pour dépréciation d'actifs circulants	1 464	168	(64)	1 567
Provisions pour garanties données aux clients	577	21	(97)	501
Autres provisions pour risques et charges	284	106	(16)	373
Provisions pour pension	366	0	(23)	343
Provisions pour risques et charges	1 227	127	(136)	1 216

La dépréciation sur comptes clients concerne des créances sur les filiales à hauteur de 696 k€.

La dépréciation sur compte courant est relative aux avances de trésorerie antérieurement consenties aux filiales.

Les autres provisions pour risques et charges correspondent à des litiges avec des tiers ou à des dépenses futures liées à des engagements nés avant le 31 décembre 2023.

Leur montant correspond à la meilleure estimation du risque à la date d'établissement des états financiers.

La provision pour pensions correspond aux engagements d'indemnité pour fin de carrière. Les modalités de détermination de cette provision sont précisées dans le paragraphe « Engagement pour départ à la retraite ».

Note 8 – Emprunts et dettes financières et Découverts, concours bancaires courants

En k€	Moins d' 1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Emprunts et dettes financières				
Emprunts bancaires	888	2 048	0	2 936
Emprunts et dettes financières	888	2 048	0	2 936

Au 31 décembre 2023, les dettes financières comprennent le solde d'un emprunt bancaire souscrit en 2018 s'élevant à 69 k€ et le solde d'un second emprunt bancaire souscrit en 2023 s'élevant à 2 867k€

Note 9 – Détail et échéances des dettes d'exploitation

En k€	Montant Brut	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Autres dettes				
Av. et Ac. reçus s/com.	0	0	0	0
Fournisseurs	1 675	1 675	0	0
Dettes sociales	1 185	1 185	0	0
Dettes fiscales	344	344	0	0
Autres dettes	404	404	0	0
Avoirs à établir	1 374	1 374	0	0
TOTAL	4 983	4 983	0	0

Les dettes fournisseurs concernent divers fournisseurs. Au 31 décembre 2023, la société ne compte aucune dette envers Maytronics Ltd.

Les avoires à établir correspondent principalement aux remises de fin d'année accordées aux clients.

Note 10 – Détail des charges à payer et produits à recevoir

En k€	31/12/2023
Détail des charges à payer	
Intérêts courus	3
Fournisseurs factures non parvenues	620
Congés payés, y compris charges sociales	460
Remuneration y compris charges sociales	283
Charges fiscales à payer	88
Charges à payer	1 455

En k€	31/12/2023
Détail des produits à recevoir	
Factures à établir	132
Autres	1 071
Produits à recevoir	1 203

Note 11 – Comptes de régularisation – Actif et Passif

En k€	2023	2022
Comptes de régularisation		
Charges constatées d'avance	315	279
Ecart de conversion Actif	0	0
Compte de régularisation actif	315	279
Ecart de conversion Passif	0	0
Produits constatés d'avance	443	466
Compte de régularisation passif	443	466

Les charges constatées d'avance résultent de l'application du principe d'indépendance des exercices. Son application implique que les charges enregistrées au cours de l'exercice correspondent à des achats de biens ou services devant intervenir ultérieurement. Elles sont soustraites des charges de l'exercice par l'intermédiaire d'un compte de régularisation. Les dépenses concernées sont essentiellement relatives à des assurances diverses et à des loyers.

Les produits constatés d'avance incluent essentiellement la part (prorata temporis) des contrats de maintenance relatifs au produit Poséidon et facturés terme à échoir.

Note 12 – Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires « piscine privée » est reconnu à la livraison des marchandises.

Concernant la « sécurité piscine publique », la majorité des affaires est placée sous le régime des marchés publics. Dans le cas d'opérations partiellement exécutées, le chiffre d'affaires est reconnu sur une situation acceptée par le client.

Le chiffre d'affaires maintenance est reconnu à sa valeur contractuelle pour la période écoulée sur l'exercice.

La répartition géographique du chiffre d'affaires se présente ainsi :

En k€	2023	2022
France	67 523	78 938
Europe	2 075	2 664
Reste du monde	863	1 284
Chiffre d'affaires	70 461	82 885

Note 13 – Dotations et reprises aux amortissements et provisions

Le détail des dotations et reprises d'exploitation de l'exercice est présenté dans le tableau ci-dessous :

En k€			
<i>Dotations et reprises d'exploitation</i>	Dotations	Reprises	postes du bilan liés
Amortissements immobilisations incorporelles	200		Note 1
Amortissements et dépréciations immobilisations corporelles	647		Note 2
Provisions R&C	99	108	Note 7
Provisions clients groupes	74		Note 7
Provisions clients hors groupe	42	9	Note 7
Provisions s/ stocks	60	8	Note 4
Dotation amortissements - provisions	1 120	126	

Note 14 – Résultat financier

En k€		
<i>Résultat financier</i>	2023	2022
Revenu des prêts	0	0
Gains de change	2	5
Reprise de provision sur créances liée à des participations	55	0
Autres produits financier	11	6
Total des produits financiers	68	12
Intérêts emprunt et comptes courants	(191)	(49)
Escomptes accordés	(20)	(21)
Perte de change	(36)	(55)
Dépréciation sur créances liées à des participations	0	(47)
Total des charges financières	(248)	(174)
Résultat financier	(180)	(162)

Les intérêts sur emprunts et comptes courants correspondent essentiellement aux emprunts bancaires souscrits au cours des exercices 2018 et 2023. La rémunération de ces emprunts souscrits en 2018 et 2023 est de respectivement 1,50% et 4.15%.

Note 15 – Résultat exceptionnel

En k€	2023	2022
Résultat exceptionnel		
Produits exceptionnels sur opération de gestion	0	1
Reprises sur provisions réglementées	0	0
Reprises sur dépréciations exceptionnelles	0	0
Total des produits exceptionnels	0	1
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	(8)	(8)
Charges exceptionnelles diverses	0	0
VNC des immobilisations financières	(8)	0
Total des charges exceptionnelles	(17)	(8)
Résultat exceptionnel	(17)	(7)

Les reprises sur dépréciations exceptionnelles et les charges exceptionnelles diverses concernent principalement des créances sur les filiales brésiliennes et espagnoles, préalablement dépréciées, et passées en perte au cours de l'exercice.

a) Note 16 – Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

En k€	2023			2022		
Impôts sur les sociétés	Résultat avant impôts	Impôts correspondant	Résultat Net	Résultat avant impôts	Impôts correspondant	Résultat Net
Résultat courant	4 308	(390)	3 918	7 468	(872)	6 596
Résultat exceptionnel	(17)	4	(12)	(7)	2	(5)
Crédit impôt recherche	0	41	41	0	61	61
Total	4 292	(344)	3 948	7 461	(809)	6 652

Après imputation des déficits reportables sur le résultat fiscal de la période, le montant de la charge d'impôt sur les sociétés s'élève à 386 k€ au 31 décembre 2023.

b) Note 17 – Situation fiscale latente et différée

En k€	31/12/2023
Situation fiscale latente et différée	Bases
Provisions règlementées	0
Total des accroissements	0
Contribution sociale de solidarité 2023	82
Effort construction 2023	26
Provision pour pension	342
Total des allègements	451
Situation fiscale latente au 31/12/2022	(451)

Le montant des pertes fiscales reportables s'élève à 6 649 k€ au 31 décembre 2023.

c) *Note 18 – Litiges*

Il n'y a aucun litige significatif en cours au 31 décembre 2023.

VI. Filiales et Participations

L'ensemble des actifs liés aux filiales n'ayant plus d'activité au 31 décembre 2023 est déprécié à hauteur des valeurs non recouvrables.

Les tableaux ci-dessous présentent les créances clients et comptes courants liés aux filiales :

Clients groupe (montants en k€)

Libellé	Valeur brute au 31/12/22	Valeur brute au 31/12/23	Dépréciation au 31/12/22	Dotations	Reprises	Dépréciation au 31/12/23	Valeur nette au 31/12/23
Poseidon US	622	696	622	74		696	0
Total	622	696	622	74	0	696	0

Comptes courants filiales (montants en k€)

Libellé	Valeur brute au 31/12/22	Valeur brute au 31/12/23	Dépréciation au 31/12/22	Dotations	Reprises	Dépréciation au 31/12/23	Valeur nette au 31/12/23
Poseidon US	343	288	288	0		288	0
Total	558	288	288	0	0	288	0

Le tableau ci-dessous présente les principaux agrégats liés aux filiales et participations détenues par MG International au 31 décembre 2023.

31/12/2023	Capital social	Capitaux propres autres que le capital social	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres brute	Valeur comptable des titres nette	Prêts et avances consentis non remboursés	C.A. H.T. de l'exercice	Résultat net de l'exercice	Dividendes encaissés
MG Ibérica	30	0	80%	24	0	0	0	0	-
Poseidon U.S.	81	-991	100%	76	0	0	295	-98	-
TOTAL		c		100	0	0	a	b	

31/12/2022	Capital social	Capitaux propres autres que le capital social	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres brute	Valeur comptable des titres nette	Prêts et avances consentis non remboursés	C.A. H.T. de l'exercice	Résultat net de l'exercice	Dividendes encaissés
MG Ibérica	30	0	80%	24	0	0	0	0	-
Poseidon U.S.	81	(947)	100%	76	0	0	321	-49	-
TOTAL				100	0	0			

Les variations du capital social et des capitaux propres relatives à la filiale Poséidon US sont impactées par les variations de taux de change.

Éléments concernant les entreprises liées

En k€	2023	2022
<i>Éléments concernant les entreprises liées</i>		
<u>Postes du bilan (valeurs brutes)</u>		
Participations	100	100
Prêts	0	0
Créances clients et comptes rattachés	1 142	734
Comptes courants des filiales	288	343
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-762	5 974
<u>Poste du compte de résultat</u>		
Chiffre d'affaires	1 112	791
Achats et variations de stocks	30 780	46 557
Autres achats et charges externes	732	467
Dotations provisions sur comptes courants	0	47
Intérêts	0	0

Outre les filiales de MG International, le périmètre des entreprises liées inclut Maytronics Ltd, actionnaire à 73,03% de MG International ainsi que ses filiales.

VII. Complément d'informations

1. Autres engagements financiers - Engagements donnés

Au 31 décembre 2023, un contrat de gage de fonds de commerce Vision IQ et de certains de ses brevets constituent un engagement de la S.A. MG International.

Cette garantie antérieurement détenue par un pool bancaire, a été transférée depuis le 2 janvier 2009 à la société Maytronics Ltd suite au rachat par cette dernière du solde de la dette sénior à laquelle elles sont attachées.

Au 31 décembre 2023 les principaux locaux occupés par la société font l'objet de baux commerciaux dits 3/6/9 :

- Le bail relatif aux locaux occupés par l'atelier de réparation et le stockage des pièces détachées est arrivé à échéance en octobre 2018 et a été renouvelé pour une période de dix ans.
- Le bail relatif aux locaux occupés par l'établissement secondaire sis à Boulogne-Billancourt arrive à échéance au mois de mars 2024.
- Le bail relatif aux locaux occupés par des bureaux (nouveau Siège social de la société) et par le site de production dédié à la fabrication des couvertures de piscine à La Ciotat arrivera à échéance en 2026, étant précisé que ce bail contient une faculté de résiliation anticipée au 1er janvier 2021 qui serait assortie d'une pénalité.

Le bail relatif aux locaux situés à Clamart a été résilié en 2022.

L'engagement total relatif aux loyers immobiliers s'élève à 1.130 k€ au 31 décembre 2023 dont 645 k€ à moins d'un an.

2. Engagement pour départ à la retraite

Le régime de retraite de MG International correspond à un régime à cotisations définies. Des actifs dédiés à la couverture des obligations sont constitués auprès de compagnies d'assurance privées qui supportent l'engagement à hauteur de 22 k€.

Le montant de l'engagement non couvert par un régime d'assurance fait l'objet d'une provision pour indemnités de départ à la retraite de 341 k€.

Les principales hypothèses de détermination de l'engagement sont mentionnées ci-après :

- Taux d'actualisation : 3,15%
- Taux annuel d'évolution des salaires : 2,5%
- Taux de rotation : 5,7%
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Table de mortalité : INSEE 2017-2019 par sexe

3. Répartition des effectifs

Effectif inscrit au 31 décembre	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Cadres	49	52	46
Non cadres	59	65	59
Total	108	117	105

4. Rémunération des organes de direction

Le montant des rémunérations brutes allouées aux membres des organes d'administration et de direction s'est élevé pour l'année 2023 à 250 k€.

5. Honoraires des Commissaires aux Comptes

Le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes s'élève à 64.193 € HT pour l'exercice 2023.

6. Consolidation

Depuis le 1er janvier 2009, MG International SA n'établit plus de comptes consolidés.

Depuis cet exercice 2021, MGI ne bénéficie plus du droit de l'exception dite des « petits groupes » visée aux articles L233-17 2° et l'article R 233-16 du Code de commerce aux termes desquels les sociétés tenues en principe d'établir des comptes consolidés sont exemptées de l'obligation d'établir et de publier de tels comptes et d'établir un rapport sur la gestion du groupe lorsque l'ensemble constitué par une société et les entreprises qu'elle contrôle ne dépasse pas pendant deux exercices successifs sur la base des derniers comptes annuels arrêtés deux des trois seuils suivants :

Total du bilan : 24.000.000 euros ;
Montant net du chiffre d'affaires : 48.000.000 euros ;
Nombre moyen de salariés permanents : 250.

Au 31 décembre 2023, le groupe MGI dépasse deux de ces trois critères (total du bilan et montant net du chiffre d'affaires).

Néanmoins, les deux filiales contrôlées exclusivement par MG International ne représentent, tant seules que cumulées, qu'un intérêt négligeable par rapport à l'objectif de régularité, de sincérité et d'image fidèle des comptes. Pour ce motif, MG International est exemptée de l'obligation d'établir et de publier des comptes consolidés, en conformité avec l'article L.233-17-1 du Code de commerce.

La société MG International S.A. est consolidée dans les comptes de Maytronics Ltd, Kibbutz Yizre'el, 19350 Israël.